

CGT - CFDT - CGC - SNFORT

AUCUNE REVALORISATION GENERALE DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD PARL

NEGOCIATIONS P.A.R.L. du 26 janvier 2006 :

Nos organisations syndicales constatent un blocage de la Direction sur nos principales propositions concernant les perspectives et évolutions de carrière, les conditions de travail et la rémunération des P.A.R.L.

Nous demandons :

- **Le calcul de la prime d'ancienneté sur la base du niveau de référence de chaque degré.**
- **La création d'une indemnité de fonction pérenne d'un montant de 250 € mensuel dont 100 € intégrés dans les grilles salariales des degrés 1 et 2.**
- **Le passage à 2 ans (au lieu de 4) de la durée de stationnement des deux premiers niveaux du degré 2. Déplacement des autres niveaux en conséquence.**
- **La création d'un niveau intermédiaire entre les degrés 2 et 3 avec une durée maximale de stationnement pour favoriser l'accès au degré 3.**
- **Les dispositions prévues par l'accord PARL sur l'utilisation des prestations, article III.7 (droits d'auteur) doivent être définies en remplacement des dispositions transitoires actuelles.**
- **Faciliter le passage à temps plein qui permettra la mobilité.**
- **La mise en place d'un véritable système de passerelles**
- **La mise en place d'une politique de formation.**

Ces revendications sont indépendantes de la Négociation Annuelle Obligatoire.

La réunion prévue le jeudi 23 février est l'ultime chance pour la Direction de nous entendre.

A défaut, nous appellerons l'ensemble des PARL à cesser le travail dès le 6 mars.

Paris, le 2 février 2006